



RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14 décembre 2020

Délibération
n° CA 2020-145

approuvant la signature de la convention d'application
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM)
et l'École Supérieure de la Banque (ESBanque)

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712-6-1 ;

Article unique

Le conseil d'administration approuve la signature de la convention d'application entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM) et l'Ecole Supérieure de la Banque (ESBanque) sur le diplôme de master mention monnaie, banque, finance, assurance, annexée à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration

Hugues KENFACK





Convention d'application Master ESBanque-TSM 2020-2021

CONVENTION D'APPLICATION

Entre les soussignés :

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE LA BANQUE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée auprès de la Préfecture de police de Paris le 19 novembre 2019 sous le numéro W751254816, dont la déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation a été enregistrée sous le numéro 11756030575 auprès du Préfet de la région Ile-de-France,

Laquelle a son siège social situé 18, rue La Fayette - 75009 Paris et son siège administratif sis 5, esplanade Charles de Gaulle - 92739 Nanterre cedex,

Représentée par son Directeur Général, Monsieur **Eric DEPOND**, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

ci-après désignée l' « **ESBanque** »

D'une part,

L'Université Toulouse 1 Capitole

Etablissement public administratif à caractère scientifique, culturel et professionnel situé au 2, rue du Doyen Gabriel Marty – 31042 TOULOUSE Cedex 9,

Représenté par Monsieur Hugues **KENFACK** en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant au nom et pour le compte de l'Ecole de Management, composante de l'Université Toulouse 1 Capitole,

Représentée par Monsieur Hervé **PENAN** en sa qualité de Directeur, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

ci-après dénommée l' « **UNIVERSITE** »,

D'autre part,

ensemble ci-après dénommés individuellement « la Partie » et collectivement les « Parties »,

Vu la convention cadre de partenariat signée entre les Parties le;

Vu les dispositions de l'arrêté du Ministère de l'Education Nationale en date du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master aux termes desquelles le diplôme de master peut notamment être délivré par les Universités habilitées à cet effet, l'organisation de leur offre de formation étant préalablement soumise à l'habilitation nationale, modifié par l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté d'accréditation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 23 mai 2016 autorisant l'UNIVERSITE à délivrer le diplôme de Master mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance,

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Dans le respect de leurs attributions et compétences respectives et conformément aux différents textes visés aux présentes, les Parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, visant à la délivrance du diplôme suivant :

- **MASTER Droit Economie Gestion mention Monnaie Banque Finance Assurance**
(ci-après désigné le « **Master** »)

Et, au cours de la 2^{ème} année de Master, et selon le parcours choisi (respectivement Conseiller Patrimonial Agence ou Chargé d'Affaires Professionnels) :

- Du Certificat de Développement Professionnel Certifié de **Conseiller Patrimonial Agence** (ci-après désigné le « **CDPC CPA** ») accrédité EFPA au niveau Financial Advisor », par l'ESBanque ou ;
- Du Certificat de Développement Professionnel Certifié de **Conseiller de Clientèle de Professionnels** (ci-après désigné le « **CDPC CCPro** ») inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, par l'ESBanque ;

ci-après ensemble désignés la « **Formation** ».

Le présent partenariat précise les engagements respectifs de chacune des Parties et les modalités de réalisation de la Formation.

ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'accord entre les Parties est intégralement et exclusivement représenté par :

- La Convention cadre signée entre les Parties le
- La présente Convention d'application et ses annexes.

ARTICLE 3 - CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

3.1 Organisation pédagogique

La Formation comprend :

- des enseignements à caractère général et des enseignements à caractère professionnel respectivement dispensés par l'UNIVERSITE ainsi que par l'ESBanque ;
- la réalisation d'un mémoire par chaque Alternant, dont le thème est défini par l'équipe pédagogique précitée, sur proposition de l'Entreprise. Ce mémoire repose sur une problématique intéressant directement l'Entreprise et fait l'objet d'une soutenance devant un jury mixte composé d'au moins un représentant de l'Entreprise, un représentant de l'UNIVERSITE et un représentant de l'ESBanque. L'Alternant est suivi tout au long de sa réalisation par un tuteur professionnel désigné par l'Entreprise et par un tuteur universitaire.

3.2 Public bénéficiaire

La Formation est réalisée au profit d'un ou plusieurs groupes de candidats (dénommés « Alternants ») inscrits selon les modalités prévues à l'article 4 ci-après, qui auront été préalablement recrutés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation par des établissements bancaires et/ou financiers (dénommés « Entreprises »).

3.3 Sanction de la Formation

La Formation vise à la délivrance du diplôme et des certificats mentionnés à l'article 2 des présentes.

Il est expressément convenu entre les Parties que les certificats professionnels délivrés par l'ESBanque sont indépendants du Master délivré par l'UNIVERSITE. En conséquence, l'obtention du Master n'emporte pas de plein droit l'obtention d'un certificat et inversement, de même que l'échec au Master ne préjuge pas de l'échec d'un certificat et inversement.

ARTICLE 4 – MODALITES D'ADMISSION DES CANDIDATS

L'UNIVERSITE organise la sélection des candidats en partenariat avec l'ESBanque et les Entreprises.

En première année de Master (ci-après désignée « **M1** »), les candidats sont admis à suivre les enseignements sur décision des instances compétentes de l'UNIVERSITE, conformément aux dispositions réglementaires régissant le Master.

En deuxième année de Master (ci-après désignée « **M2** »), les candidats sont admis à suivre les enseignements de l'un des parcours sur décision du jury de recrutement du M2 formé paritairement d'universitaires et de professionnels du secteur bancaire et financier, dans lequel siège nécessairement le délégué régional de l'ESBanque ou son représentant.

Les candidats admis s'inscrivent à l'UNIVERSITE dans le diplôme considéré et postulent auprès des entreprises partenaires de l'ESBanque en vue de leur recrutement.

Leur admission à suivre la Formation de l'ESBanque dans le cadre de contrats en alternance relève de la responsabilité du délégué régional de celui-ci.

ARTICLE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1 Facturation et recouvrement des frais de formation auprès des Entreprises

Pour le cas où les Alternants sont inscrits à la Formation dans le cadre de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, l'ESBanque se charge de conclure des conventions de formation avec les Entreprises en application des dispositions du Chapitre V, Titre II, Livre III de la Partie VI du Code du travail. Dans ce cas, l'ESBanque se charge de procéder à la facturation et au recouvrement des sommes dues par les Entreprises en contrepartie de la Formation réalisée au titre des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Les montants perçus par l'ESBanque à ce titre, dans le cadre des présentes, s'entendent nets, s'agissant d'actions de formation exonérées de TVA au sens des dispositions du Code général des impôts et notamment de son article 261.4.4.a).

5.2 Facturation des prestations assurées par l'UNIVERSITE

a) Prix

Les prestations de formation assurées par l'UNIVERSITE en application des présentes sont facturées à l'ESBanque sur la base des tarifs définis en annexe 2.

L'ensemble des autres prestations assurées par l'UNIVERSITE en application des présentes qui ne seraient pas visées dans l'annexe 2 ne donnent pas lieu à facturation supplémentaire.

b) Modalités de paiement

L'UNIVERSITE adresse à la fin de chaque semestre universitaire de la la formation une facture à l'ESBanque, qui est accompagnée de la liste nominative des Alternants inscrits et du détail des enseignements réalisés au cours du semestre concerné.

Le règlement des factures sera effectué par virement bancaire sur le compte de l'Université Toulouse 1 Capitole au nom de l'Agent Comptable de l'Université (Trésorerie générale de la Haute Garonne, code banque 10071 ; code guichet 31000 ; n° de compte 00001001325 ; clé RIB 94).

ARTICLE 6 – DUREE, PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente Convention prend effet au **1^{er} septembre 2020**.

Elle est conclue pour toute la durée de la Formation répartie sur l'année universitaire 2020-2021.

La Convention sera ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de même durée - soit une (1) année universitaire -, chacune des Parties pouvant y mettre un terme par lettre recommandée avec accusé de réception notifiée à l'autre Partie **au plus tard le 1^{er} juin** de l'année universitaire considérée. Le cas échéant, la prise d'effet de la résiliation ne saurait intervenir avant la fin de la Formation en cours.

En tant que de besoin, les annexes de la présente Convention pourront être actualisées d'un

commun accord entre les Parties, par voie d'avenant écrit dûment signé par celles-ci au plus tard le 1^{er} juin de l'année universitaire précitée. A défaut, les annexes applicables au jour du renouvellement continueront de produire leurs effets à l'égard des Parties.

Fait à Toulouse, le

En trois (3) exemplaires originaux,

**Pour l'ESBanque
Eric DEPOND
Directeur Général**

**Pour l'Université
Hugues KENFACK
Président**

**Pour l'Ecole de
Management
Hervé PENAN
Directeur**

ANNEXE 1 : MAQUETTE PEDAGOGIQUE**MASTER 1**

Sem 1	Enseignement	Crédits Coeff.	Université		ESBanque		Modalités évaluation	
			Volume horaire		Volume horaire		Session 1	Session 2
			Cours	TD	Cours	TD		
UE1	Fondements économiques et stratégiques de l'activité bancaire	9 / 3	56	0			CT - 100 %	CT - 100 %
	Economie monétaire		21	0				
	Economie et stratégie de la firme bancaire		21	0				
	Marchés de capitaux et instruments financiers		14	0				
UE2	Introduction à l'ingénierie financière	9 / 3	70	0				
	Gestion financière		21	0			CT - 100%	CT - 100%
	Comptabilité appliquée à l'ingénierie financière	4,5 / 1,5	21	0				
	Gestion de trésorerie	4,5 / 1,5	14	0			CT - 100%	CT - 100%
UE3	Introduction au management bancaire et financier	6 / 2	63	0				
	Marketing stratégique et opérationnel bancaire		21	0			CT - 100%	CT - 100%
	Management des risques	4,5 / 1,5	21	0				
UE4	Fondements juridiques et fiscaux de l'activité bancaire et financière	6 / 2	63	0				
	Droit bancaire et financier		21	0			CT - 100%	CT - 100%
	Droit fiscal	4,5 / 1,5	21	0				
UE5	Le chargé de clientèle et le marché des particuliers	6 / 2			77	0	CT - 100 %	CT - 100%
	Optimisation de l'insertion en agence		7		7	0		
	Plan d'action commerciale		14		14	0		
	L'entrée en relation, produits et services liés au compte		14		14	0		
	La gestion des risques, les réclamations, les incivilités		28		28	0		
UE6	Les solutions de financement et d'épargne du particulier et autres services	9 / 3			98	0	CT - 100 %	CT - 100%
	L'épargne bancaire		14		14	0		
	L'épargne non bancaire		21		21	0		
	Les solutions d'assurance		35		35	0		
	La gestion des crédits courants et les crédits à la consommation		14		14	0		
	Le crédit immobilier		14		14	0		
UE7	La posture et la gestion active des clients	9 / 3			84	0	CT - 100 %	CT - 100%
	Les techniques de vente		21		21			
	Développement du portefeuille		14		14			
	Amélioration de la rentabilité		21		21			
	Approfondissement de la relation vers de nouveaux métiers		28		28			
	Activités sportives / Délégués / BDE / Junior entreprise / Orchestre UT1 Capitole						Bonification	Bonification report
Sem 1		54	252	0	259	0		

Sem 2	Enseignement	Crédits Coeff.	Volume horaire		Volume horaire		Modalités évaluation	
			Volume horaire		Volume horaire		Session 1	Session 2
			Cours	TD	Cours	TD		
UE8	Applications professionnelles et transversales	6 / 2	21	0	0	0		
	Gestion de projet		21					
	Activités sportives / Délégués / BDE / Junior entreprise / Orchestre UT1 Capitole						Bonification	Bonification report
Sem 2			21					
	Examens (écrits, oraux)		14		14			
	Suivi de l'alternance (Bilan Pro)				14			
TOTAL			287		287	0		

Master 2 Chargé d'Affaires Professionnels

Sem 3	Enseignement	Crédits Coeff.	Université		ESBanque		Modalités évaluation	
			Volume horaire		Volume horaire		Session 1	Session 2
			Cours	TD	Cours	TD		
UE1	L'environnement macroéconomique et réglementaire de la banque	9 / 3	84	0				
	<i>Finance internationale et nouveaux modèles de financement</i>	4,5/1,5	21	0			CT - 100%	CT - 100%
	<i>Supervision et réglementation bancaire et financière</i>		21	0				
	<i>Gouvernement d'entreprise et systèmes financiers</i> <i>Analyse financière de la banque et gestion des risques</i>	4,5 / 1,5	21 21	0 0			CT - 100%	CT - 100%
UE2	Ingénierie financière et patrimoniale	9 / 3	105	0				
	<i>Analyse financière et boursière de l'entreprise</i>		21	0			CT - 100%	CT - 100%
	<i>Ingénierie financière de l'entreprise</i>	3 / 1	21	0				
	<i>Gestion de patrimoine</i> <i>Fiscalité du patrimoine</i>	3 / 1	21 21	0 0			CT - 100%	CT - 100%
	<i>Gestion d'actifs</i>	3 / 1	21	0			CT - 100%	CT - 100%
UE3	Management bancaire et financier	6 / 2	56	0				
	<i>Stratégie et management bancaire</i>	0,75	21	0			CT - 100%	CT - 100%
	<i>Négociation commerciale de produits et services bancaires et financiers</i>	0,75	21	0			CT - 100%	CT - 100%
	<i>Techniques d'entretien et de recrutement</i>	0,5	14	0			CC - 100 %	CT - 100%
UE4	Connaitre, développer, entretenir son portefeuille de clients professionnels	6 / 2			70	0	CT - 100%	CT - 100%
	<i>Analyser un portefeuille de clients professionnels</i>		0,66		28	0		
	<i>Définir un plan d'action et organiser la démarche commerciale</i>		0,66		14	0		
	<i>Développer un portefeuille de clients professionnels</i>		0,66		21	0		
	<i>Journée d'accompagnement du Bloc 1 (PIA)</i>		0,66		7	0		
UE5	Gérer les risques des professionnels	12 / 3			49	0	CT - 100%	CT - 100%
	<i>Analyser les risques</i>	1			35	0		
	<i>Se positionner sur la conduite à tenir en matière d'engagements</i>	1			14	0		
UE6	Proposer des solutions bancaires adaptées aux besoins des clients professionnels	6 / 2			119	0	CT - 100%	CT - 100%
	<i>Conduire l'entrée en relation et gérer la relation au quotidien</i>		0,66		14	0		
	<i>Exploiter la documentation comptable</i>		0,66		14	0		
	<i>Accompagner le professionnel en lui proposant des solutions personnalisées et adaptées à ses besoins</i>		0,66		63	0		
	<i>Mener un entretien avec un professionnel</i>				28	0		
Spécialité au choix								
UE7 A	Spécialité "Agri/Viti"	6 / 2			49	0	CT - 100%	CT - 100%
	<i>Connaitre l'environnement économique et réglementaire du marché agricole</i>				7	0		
	<i>Connaitre l'environnement juridique, fiscal et social de l'exploitant</i>				7	0		
	<i>Réaliser une analyse économique et financière de l'exploitation</i>				7	0		
	<i>Maîtriser les techniques de financement</i>				7	0		
	<i>Gérer les risques et les assurances</i>				7	0		
	<i>Appréhender l'installation</i>				7	0		
	<i>Accompagner le client dans la transmission de son patrimoine professionnel</i>				7	0		
UE7 B	Spécialité "Gestion privée"	6 / 2			49	0	CT - 100%	CT - 100%
	<i>Appréhender la gestion patrimoniale</i>				28	0		
	<i>Pratiquer la gestion patrimoniale</i>				21	0		
	Bonification							
Total Sem 3		48 / 15	245	0	287	0		
Sem 4	Enseignement	Crédits Coeff.	Volume horaire		Volume horaire		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Cours	TD	Session 1	Session 2
UE7	Applications professionnelles	12 / 5	28	0		0		
	<i>Soutenance projet tuteuré</i>		7				CT - 75%	CT - 75%
	<i>Evaluation de la période en entreprise</i> <i>Suivi du Projet tuteuré</i>		21		21		CC - 25%	CC report 25%
	Bonification							
Total Sem 4			28		21			
	<i>Examens (écrits, oraux)</i> <i>Suivi de l'alternance (Bilan Pro)</i> <i>Révisions</i>		14 7		21 21			
TOTAL			294	0	350	0		

MASTER 2 Conseiller Patrimonial Agence

Sem 3	Enseignement	Crédits Coeff.	Université		ESBanque		Modalités évaluation	
			Volume horaire		Volume horaire		Session 1	Session 2
			Cours	TD	Cours	TD		
UE1	L'environnement macroéconomique et réglementaire de la banque	9 / 3	84	0				
	<i>Finance internationale et nouveaux modèles de financement</i>	4,5/1,5	21	0			CT - 100%	CT - 100%
	<i>Supervision et réglementation bancaire et financière</i>		21	0				
	<i>Gouvernement d'entreprise et systèmes financiers</i>	4,5/1,5	21	0			CT - 100%	CT - 100%
	<i>Analyse financière de la banque et gestion des risques</i>		21	0				
UE2	Ingénierie financière et patrimoniale	9 / 3	105	0				
	<i>Analyse financière et boursière de l'entreprise</i>	3/1	21	0			CT - 100%	CT - 100%
	<i>Ingénierie financière de l'entreprise</i>		21	0				
	<i>Gestion de patrimoine</i>	3/1	21	0			CT - 100%	CT - 100%
<i>Fiscalité du patrimoine</i>	21		0					
	<i>Gestion d'actifs</i>	3/1	21	0			CT - 100%	CT - 100%
UE3	Management bancaire et financier	6 / 2	56	0				
	<i>Stratégie et management bancaire</i>	0,75	21	0			CT - 100%	CT - 100%
	<i>Négociation commerciale de produits et services bancaires et financiers</i>	0,75	21	0			CT - 100%	CT - 100%
	<i>Techniques d'entretien et de recrutement</i>	0,5	14	0			CC - 100 %	CT - 100%
UE4	Mettre en œuvre une démarche relationnelle adaptée à une clientèle patrimoniale	6 / 2			49	0	CT - 100%	CT - 100%
	<i>Prendre en charge le client "bonne gamme"</i>	0,66			14	0		
	<i>Préparer l'entretien de découverte</i>	0,66			14	0		
	<i>Découvrir le client et sa situation par l'approche globale</i>	0,66			21	0		
UE5	Proposer des solutions patrimoniales adaptées aux besoins de la clientèle bancaire "bonne gamme"	12 / 3			112	0	CT - 100%	CT - 100%
	<i>Etablir les préconisations adaptées aux objectifs à la situation du client</i>	1			35	0		
	<i>Expliquer au client les impacts des préconisations sur sa situation personnelle</i>	1			77	0		
UE6	Contribuer au développement de la clientèle patrimoniale "bonne gamme" dans un établissement	6 / 2			77	0	CT - 100%	CT - 100%
	<i>Concrétiser les propositions faites aux clients "bonne gamme"</i>	0,66			28	0		
	<i>Analyser et développer son portefeuille de clients patrimoniaux</i>	0,66			28	0		
	<i>Analyser ses performances commerciales et rendre compte à sa hiérarchie</i>	0,66			7	0		

Convention d'application Master ESBanque-TSM 2020-2021

	<i>S'assurer de la qualité de service et de relation avec le client</i>				14			
	Bonification							
Total Sem 3		48 / 15	245	0	238	0		

Sem 4	Enseignement	Crédits Coeff.	Volume horaire		Volume horaire		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Cours	TD	Session 1	Session 2
UE7	Applications professionnelles	12 / 5	28	0		0		
	<i>Soutenance projet tuteuré</i>		7				<i>CT - 75%</i>	<i>CT - 75%</i>
	<i>Evaluation de la période en entreprise</i>						<i>CC - 25%</i>	<i>CC report 25%</i>
	<i>Suivi du Projet tuteuré</i>		21		21			
	Bonification							
Total Sem 4			28		21			
	<i>Examens (écrits, oraux)</i>		14		14			
	<i>Suivi de l'alternance (Bilan Pro)</i>		7					
TOTAL			294	0	273	0		

ANNEXE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les prestations de formation assurées par l'UNIVERSITE en application des présentes sont facturées à l'ESBanque sur la base du tarif suivant :

► MASTER 1

PRESTATION	Unité de calcul	Tarif unitaire
Face à Face pédagogique (273 heures)	Heure / alternant	14 €
Surveillance (14 heures)	Heure / alternant	14 €

► MASTER 2 CCPRO

PRESTATION	Unité de calcul	Tarif unitaire
Face à Face pédagogique (280 heures)	Heure / alternant	14 €
Surveillance (14 heures)	Heure / alternant	14 €

► MASTER 2 CPA

PRESTATION	Unité de calcul	Tarif unitaire
Face à Face pédagogique (280 heures)	Heure / alternant	14 €
Surveillance (14 heures)	Heure / alternant	14 €